

### ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu du 06 Avril 2022
2. Mise en conformité de la durée légale du temps de travail
3. Augmentation des loyers
4. Occupation du domaine public – tarifs forains pour la fête du village
5. Modification du tableau des emplois
6. Décision modificative n° 1 – budget principal
7. Questions diverses

---

**Etaient présents** : Mrs BELOU Georges, BOYER Jérôme, DAVID Jean Claude, DEL RIO Fabien, GRAHAM Christopher, VERGÉ Frédéric, ZAMPARUTTI Georges et Mmes BASCOU Cathy, DARDENNE Joëlle, DIOP Maëva, SCHWARTZ Annie.

**Etaient excusés** : EL HAMIDI Mohamed donne sa procuration à DEL RIO Fabien,  
BISMUTH Jessica donne sa procuration à DARDENNE Joëlle  
DELAGE Honora donne sa procuration à BELOU Georges  
DE SAN JOSÉ Jessica

**Secrétaire de Séance** : Mme DIOP Maëva

---

### **1 - Approbation du Procès-verbal de la séance du 6 Avril 2022**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du 06 Avril 2022.

### **2 – Mise en conformité de la durée légale du temps de travail**

Monsieur Le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 9 Mars dernier nous avons délibéré pour nous mettre en conformité avec la durée légale du temps de travail, c'est-à-dire 1607 heures. Lors du contrôle de légalité, le Préfet nous a informé que la délibération correspondante n'était pas tout à fait complète. Elle doit préciser la durée des cycles, les bornes quotidiennes et hebdomadaires, les modalités de repos et de pause.

En conséquence, nous avons demandé au Centre de Gestion, notre partenaire en droit du travail, de nous aider et proposer un nouveau document en y incluant les observations préfectorales.

<i>Durée hebdomadaire de travail</i>	<i>39h</i>	<i>38h</i>	<i>37h</i>	<i>36h</i>
<i>Nb de jours ARTT pour un agent à temps complet</i>	<i>23</i>	<i>18</i>	<i>12</i>	<i>6</i>
<i>Temps partiel 80%</i>	<i>18,4</i>	<i>14,4</i>	<i>9,6</i>	<i>4,8</i>
<i>Temps partiel 50%</i>	<i>11,5</i>	<i>9</i>	<i>6</i>	<i>3</i>

<b>Service</b>	<b>Cycles de travail</b>	<b>Horaires de travail</b>	<b>Observations</b>
<i>Administratif</i>	<i>Hebdomadaire 28 h / semaine répartis sur 4,5 jours</i>	<i>08 H 00 – 12 H 30 13 H 30 – 17 H 00</i>	
<i>Technique</i>	<i>Hebdomadaire 36 h / semaine répartis sur 4,5 jours</i>	<i>07 H 30 – 12 H 00 13 H 30 – 16 H 30</i>	
<i>Service scolaire</i>	<i>annualisé en fonction du rythme scolaire</i>	<i>Annualisé</i>	

## **Garanties minimales**

	<b>Décret du 25 août 2000</b>
<b>Durée maximale hebdomadaire</b>	48 heures  44 heures en moyenne sur une période quelconque de 12 semaines consécutives
<b>Durée maximale quotidienne</b>	10 heures
<b>Amplitude maximale de la journée de travail</b>	12 heures
<b>Repos minimum</b>  -journalier  -hebdomadaire	-11 heures  -35 heures, dimanche compris en principe
<b>Pause</b>	20 minutes pour une période de 6 heures de travail effectif
<b>Travail de nuit</b>	de 22 heures à 5 heures ou de 22 heures à 7 heures selon les textes

Monsieur le Maire demande l'avis de l'assemblée.

Le conseil municipal approuve la mise en conformité du temps de travail.

### **3 – Augmentation de loyers**

Monsieur Le Maire informe qu'il convient d'appliquer au 1<sup>er</sup> Juillet une révision de prix au loyer des appartements communaux suivants :

- 17 Chemin Garros (Mme MASSON Elisa), le loyer sera de 440.66 € (+10.66€), soit 2.48%
- 242 Chemin du Pountet (Mme VIDONI Andrée), le loyer sera de 428.67 € (+6.80€), soit 1.61%
- 236 Chemin du Pountet (M et Mme GRENIER Florimon), le loyer sera de 610.60€ (+14.78€), soit 2.48%

Monsieur le Maire demande l'avis de l'assemblée.

Le conseil municipal approuve les augmentations de loyers comme suit :

- 17 Chemin Garros (Mme MASSON Elisa), le loyer sera de 386.89€ (+10.66€), soit 2.48%
- 242 Chemin du Pountet (Mme VIDONI Andrée), le loyer sera de 428.67 (+6.80€), soit 1.61%
- 236 Chemin du Pountet (M et Mme GRENIER Florimon), le loyer sera de 610.60€ (+14.78€), soit 2.48%

#### **4 – Occupation du domaine public – Tarifs forains pour la fête du village**

Depuis 2014, les forains qui viennent s'installer pour les manifestations du village, le faisait gratuitement puisque c'était le souhait de l'équipe municipale qui avait pris en charge cette organisation et que le comité des fêtes a repris. Devant la très forte augmentation du prix de l'énergie, il convient de mettre en place une grille tarifaire pour l'occupation du domaine public par les forains à l'occasion des diverses manifestations organisés dans la commune.

Après concertation avec le Comité des Fêtes, je vous propose de mettre en place les tarifs suivants de 1 à 3 jours de manifestations :

- De 0 à 100m<sup>2</sup> : 0.80€ le m<sup>2</sup>
- Plus de 100m<sup>2</sup> : 0.40€ le m<sup>2</sup> supplémentaire

Un forfait électrique sera demandé pour 1 à 3 jours de manifestations :

- Jusqu'à 16 ampères : 20 €
- De 16 à 36 ampères : 80 €

Monsieur le Maire demande l'avis de l'assemblée.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la tarification de l'occupation du domaine public comme suit :

- De 0 à 100m<sup>2</sup> : 0.80€ le m<sup>2</sup>
- Plus de 100m<sup>2</sup> : 0.40€ le m<sup>2</sup> supplémentaire

Un forfait électrique pour 1 à 3 jours de manifestations :

- jusqu'à 16 ampères : 20 €
- De 16 à 36 ampères : 80 €

#### **5 – Modification du tableau des emplois**

Monsieur Le Maire informe que suite à une diminution des effectifs scolaires, il convient de modifier le tableau des emplois en diminuant le volume horaire d'un agent des services techniques travaillant à l'école.

Cet emploi passera de 28h à 20h à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2022.

Monsieur le Maire demande l'avis de l'assemblée.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le nouveau tableau des emplois.

## **6 – Virements de crédits**

Afin de mettre en conformité les écritures comptables avec le budget communal, il convient de procéder à une décision modificative sur le budget communal comme suit :

- Dépenses Investissement / Compte 2151 : - 310 000.00€
- Dépenses Investissement / Compte 2315 : + 310 000.00€
- Recettes Fonctionnement / Compte 73224 : - 60 000.00€
- Recettes Fonctionnement / Compte 74127 : +60 000.00€

Monsieur le Maire demande l'avis de l'assemblée.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la décision modificative n°1 pour le budget de la commune.

## **7- Questions diverses**

- **Travaux voirie** : Frédéric Vergé prend la parole.  
Une réunion de chantier a lieu le mercredi matin.  
Une problématique se pose sur le rejet des eaux usées des administrés de la rue de la forge dans le pluvial. La mise en conformité devra être refacturée aux administrés de la rue.  
Une analyse sur les canalisations a dû être faite afin de s'assurer que celles-ci ne sont pas en amiante et le résultat est négatif.
- **Journée du patrimoine** : les 17 et 18 septembre prochains auront lieu les journées du patrimoine, l'église sera ouverte au public à cette occasion.
- **Agence de l'eau Adour Garonne** : à partir de 2023, l'agence de l'eau Adour Garonne arrête le versement aux collectivités des subventions pour le bon fonctionnement des stations d'épuration soit une perte d'environ 10 000 € pour la commune de Ségoufielle et informe en contrepartie une diminution du coût de la taxe pollution pour les particuliers.
- **Elections législatives 1<sup>er</sup> tour** : Rappel du tableau de répartition du bureau de vote du 12 juin de 8h à 18 h
- **Course d'Occitanie** : pour rappel la course cycliste traversera le village le 16 juin entre 14h et 16h.
- **Vente bâtiment communal** : La signature de l'acte de vente d'une partie du bâtiment des ateliers à Ades Europe est programmée le 17 juin à 9 h chez le notaire.

Séance levée à 19h35.

**Monsieur Le Maire,  
Georges BELOU**



**Le secrétaire de séance,  
Mme DIOP Maëva**



**Les membres du conseil municipal,**

**BASCOU Cathy**



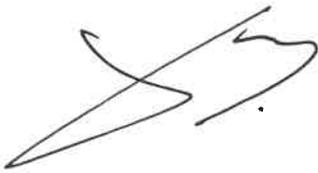
**BOYER Jérôme,**



**DARDENNE Joëlle,**



**DAVID Jean Claude,**



**DEL RIO Fabien,**



**GRAHAM Christopher,**



**VERGÉ Frédéric,**



**SCHWARTZ Annie,**



**ZAMPARUTTI Georges**

